



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : **17 juillet 2020**Date d'affichage : **17 juillet 2020**

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-57 : **CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Composition :

Membres à voix délibératives : Le président + 5 membres titulaires + 5 membres suppléants

Membres à voix consultatives : Agent de la collectivité en charge du projet, agent en charge des marchés publics et le cas échéant personnalité présentant une compétence dans la matière abordée au sein de la CAO

Missions :

La commission d'appel d'offres est une commission composée de membres à voix délibératives qui sont issus de l'assemblée délibérante et de membres à voix consultatives. Hormis ces personnes, nul ne peut assister ou participer à la CAO. En effet, une composition irrégulière de la CAO constitue une cause de nullité de la procédure (Conseil d'Etat, 8 décembre 1997, société Ricard).

De part sa composition, la CAO est à la fois un organe de contrôle des procédures et un organe de décision d'attribution de certains marchés publics : les marchés publics passés selon une procédure formalisée **et** ayant une valeur estimée hors taxe égale ou supérieure aux seuils européens (conditions cumulatives pour un passage obligatoire en CAO).

Régime électoral :

Représentation à la proportionnelle au plus fort reste

Vote pour les membres titulaires dans un premier temps, puis pour les membres suppléants.

Listes	Membres titulaires
Liste 1	- Denis BEAUVAIS - Didier CHASSAIN - Stéphane HOUSSIER - Patrice DARPOUX - Matéo MOREL

Listes	Membres suppléants
Liste 1	- Marc CARRIAS - Jean-Jacques MATHILLON - Claude DENIER - Loïc CHATARD - Sandrine COUTURAT

Le conseil,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes Plaine Limagne ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent pour la durée du mandat.
- de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires

- Denis BEAUVAIS
- Didier CHASSAIN
- Stéphane HOUSSIER
- Patrice DARPOUX
- Matéo MOREL

Membres suppléants

- Marc CARRIAS
- Jean-Jacques MATHILLON
- Claude DENIER
- Loïc CHATARD
- Sandrine COUTURAT

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/07/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

